



ISSN: 0975-833X

Available online at <http://www.journalcra.com>

INTERNATIONAL JOURNAL  
OF CURRENT RESEARCH

International Journal of Current Research

Vol. 16, Issue, 06, pp.28911-28922, June, 2024

DOI: <https://doi.org/10.24941/ijcr.47311.06.2024>

## RESEARCH ARTICLE

### LES DÉTERMINANTS PSYCHOSOCIAUX DE LA VIOLENCE ÉDUCATIVE DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE À YOPOUGON (CÔTE D'IVOIRE)

\*DALLY Mustapha

Doctorant en Prévention, Gestion et Résolution des Conflits à la Chaire Unesco pour la culture de la paix, Université Felix Houphouët-Boigny-Côte d'Ivoire

#### ARTICLE INFO

##### Article History:

Received 20<sup>th</sup> March, 2024

Received in revised form

15<sup>th</sup> April, 2024

Accepted 24<sup>th</sup> May, 2024

Published online 30<sup>th</sup> June, 2024

##### Key words:

Déterminants Psychosociaux, Violences Éducatives, Autorité, Enseignants, Élèves.

##### \*Corresponding author:

DALLY Mustapha

#### ABSTRACT

Cette étude a pour objectif général d'analyser les déterminants de la violence éducative dans les établissements de l'enseignement technique et de la formation professionnelle à Yopougon. L'hypothèse de travail soutient que des déterminants psychosociaux favorisent la violence éducative contre les élèves. Pour rendre compte de l'objet d'étude, nous avons eu recours aux théories du fonctionnalisme et de la domination. L'étude documentaire, l'enquête-interrogation (questionnaires et guides d'entretien) et l'observation ont aidé à la collecte des données. Celles-ci ont subi l'épreuve des analyses qualitative et quantitative. Les résultats de l'étude montrent que ces violences éducatives se déclinent sous plusieurs formes telles que verbale (55,5%), psychologique (27,8%) et physique (16,7%). Divers auteurs ont été associés à ces violences notamment des enseignants (46,3%), des éducateurs de niveau (19,1%) des chefs d'établissements (9,9%), des inspecteurs d'orientation (9,3%), des inspecteurs d'éducation (8%) et des parents d'élèves (7,4%). Comme tout phénomène social, ces violences éducatives ne sont pas le fait d'un seul facteur. Plusieurs facteurs sont à l'origine de leurs manifestations, il s'agit de l'absence d'une équipe de coordination chargée de détecter la violence éducative (43,2%), de l'absence de guide pour dénoncer les agressions du personnel scolaire sur les élèves (32,7%) et du recours à la violence par des enseignants et des personnels d'encadrement pour affirmer leur autorité sur leurs élèves (24,1%). A travers ces données, nous pouvons retenir que les déterminants de ces violences sont d'ordre personnel et social. Notre hypothèse de recherche est ainsi confirmée.

Copyright©2024, DALLY Mustapha. This is an open access article distributed under the Creative Commons Attribution License, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

Citation: DALLY Mustapha. 2024. "Les déterminants psychosociaux de la violence éducative dans les établissements publics de l'enseignement technique et de la formation professionnelle à yopougon (Côte d'Ivoire)". *International Journal of Current Research*, 16, (06), 28911-28922.

## INTRODUCTION

La violence constitue aujourd'hui, l'un des problèmes sociaux majeurs à travers le monde. En Côte d'Ivoire, elle a fait l'objet de nombreuses recherches notamment dans le transport (Crizoa, 2010), dans la rue (Sissoko, 1997, 2006 ; Koudou, R., 2006 ; Marguerat, 2003, Agre, 2013), dans l'armée (CNDHCI, 2010 ; ONUCI, 2010) et contre la police (Dombia, 2016 ; Nanan, 2019). Par ailleurs, l'école, espace d'apprentissage et de développement psychosocial de l'élève n'échappe pas à l'expression de la violence (N'goran, K., 2009 ; Vanga& Sika, 2006). Des études montrent que les principaux acteurs du milieu scolaire (enseignants, encadreurs, personnel administratif, élèves) sont parfois des auteurs et des victimes d'actes de violences (Rapport d'étude sur le bien-être et la sécurité des élèves dans les écoles de Côte d'Ivoire, 2015). L'étude sur le bien-être et la sécurité des enfants dans les écoles de Côte d'Ivoire (Rapport d'étude; MENTP, 2011) réalisée en 2015 a permis de faire ressortir l'ampleur et les manifestations de la violence affectant les élèves, en particulier les violences verbales

(83% des élèves du primaire et du secondaire), les violences physiques (84% au primaire et 59% au secondaire), la violence éducative ou violence institutionnelle (63% au primaire et 26% au secondaire) ainsi que les violences sexuelles (38% au primaire et 43,5% au secondaire). Selon le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique (MENTP, 2011), les violences persistent en milieu scolaire car sept élèves sur dix ont affirmé avoir subi à l'école au moins une manifestation de violence, châtiment corporel, violence verbale, vol et violence sexuelle, non sans mentionner les violences répétitives. Parmi les auteurs de violences, on retrouve les enseignants. Si les violences sont encore dominantes, c'est parce qu'elles bénéficient d'une légitimation sociale et culturelle en tant que moyen d'éducation pour les parents (33%) et les enseignants (20%) (MENTP, 2011). Cette violence à l'école est d'autant plus grave qu'elle légitime aux yeux des élèves le recours à la violence dans leurs relations. Ces expériences perpétuent un cycle de violence augmentant les risques que l'élève, une fois adulte, adopte des comportements agressifs dans la société (ONU, 2014). Elles entravent également le développement

d'un certain nombre de compétences de vie courante (confiance en soi, compétences interpersonnelles, résolution de problème, etc.) qui sont fondamentales pour le développement de l'élève. La violence éducative constitue ainsi un frein au développement harmonieux et durable des communautés, la faible estime de soi, le manque d'intérêt pour les activités de l'école, le décrochage, (Lindstrom, Campart et Mancel, 1998) et l'échec scolaire (Coslin, 1999). Du point de vue des déterminants qui favorisent l'émergence des violences éducatives, Dupâquier (1999) indique que la violence en milieu scolaire provient des élèves. Selon l'auteur, certains comportements troubleraient la bonne marche de l'apprentissage et témoigneraient de problèmes au niveau de leur sens moral, de leur manque de repères, de déficits sur le plan de l'intégration des normes et des valeurs, de problèmes d'intolérance et de préjugés. Ces comportements déviants favorisent ainsi leur victimisation. D'autres auteurs (Agnew, 2000 ; Debarbieux, 1999 ; Blaya 2001) soutiennent que l'absence d'un règlement clair et cohérent ainsi que le sentiment d'injustice par rapport au régime de sanction peut transformer le climat scolaire tendu en un climat agressif. Selon Hattie (2008), la qualité de l'enseignement préviendrait la violence. Pour lui, l'enseignement détermine l'amélioration de l'apprentissage des élèves et la prévention de la violence à l'école ou à défaut favorise la violence. Par ailleurs, selon l'auteur, l'éducation de qualité est basée sur des pratiques éducatives centrées sur l'élève et l'usage d'une discipline positive qui permettent d'assurer un environnement scolaire plus sécurisant et favorable à l'apprentissage (Debarbieux, 2006 ; Halilou (2000). Dans ce sens, Avodo (2010) et Messan (1992) affirment que la violence éducative se justifie par le devoir d'éducation, c'est-à-dire la responsabilité qu'a tout éducateur de participer à la formation physique, morale et civique d'un individu en vue de son insertion harmonieuse dans la société.

Parallèlement, pour réduire la violence en milieu scolaire et protéger les élèves contre ce phénomène, l'État ivoirien a mis en place un cadre réglementaire visant à interdire toute forme de violences contre les élèves (l'Arrêté N°0075 /MEN/DEL du 28 septembre 2009, interdisant toutes punitions physiques et humiliantes à l'endroit des élèves des établissements scolaires ; l'Arrêté N° 0111 MENET/CAB du 24 décembre 2014 portant code de conduite des personnels des structures publiques et privées relevant du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique qui interdit dans son article 5.9 « toute forme de punition physique, psychologique et humiliante à l'endroit de l'élève ».

Toutefois, force est de constater qu'en dépit de l'existence de ces dispositifs institutionnels, juridiques et réglementaires, des sensibilisations menées (MENTP, 2011), et des nombreuses actions entreprises par l'État et ses partenaires stratégiques, les élèves sont victimes de violences (Dally, 2021). Ils subissent des violences de la part de certains acteurs du milieu scolaire. La question qui se pose alors est de savoir pourquoi en dépit de ces dispositifs, la violence éducative est récurrente dans les établissements publics de l'enseignement technique et de la formation professionnelle à Yopougon ? L'objectif de cette étude est d'analyser les déterminants psychosociaux de la violence éducative dans les établissements de l'enseignement technique et de la formation professionnelle à Yopougon. Il s'agit de façon spécifique de décrire les violences éducatives exercées contre les élèves et d'en identifier les déterminants psychosociaux.

L'hypothèse stipule que des dysfonctionnements liés à l'organisation scolaire et les comportements de certains enseignants et personnel d'encadrement favorisent la violence éducative contre les élèves. Ces dysfonctionnements dans cette étude constituent des déterminants psychosociaux. Deux théories sous-tendent cette recherche : le fonctionnalisme (Bemb, 2009) et la domination (Arno, 2020). Dans le premier cas, elle a servi à l'analyse de la question de la violence éducative, notamment dans l'organisation et le fonctionnement des différents mécanismes de prévention et lutte. Mais aussi et surtout, elle a permis d'apprécier le rôle, les fonctions des acteurs de l'école et l'écart entre la marge de leurs actions et les agissements observés sur le terrain. Dans le second, elle renvoie au fait qu'une volonté affirmée (un ordre) du ou des dominants cherche à influencer l'action d'autrui (du ou des dominés) et l'influence effectivement, dans la mesure où, à un degré significatif d'un point de vue social, cette action se déroule comme si les dominés avaient fait du contenu de cet ordre, en tant que tel, la maxime de leur action (obéissance). Pour développer leur capacité à incarner l'autorité, donc de résoudre le problème de la légitimité de leur autorité, certains enseignants et personnel d'encadrement font le choix de recourir à la violence. Ces théories ont permis d'analyser les déterminants psychosociaux qui favorisent l'émergence de la violence éducative dans les établissements publics de l'enseignement technique et de formation professionnelle. Mais avant l'exposé de ces éléments, nous présentons la démarche méthodologique adoptée.

## MÉTHODOLOGIE

La méthodologie porte sur le site et les participants à l'étude, les techniques de collecte des données, les méthodes d'analyse et de traitement des données.

**Site et participants :** L'étude s'est déroulée durant trois (3) mois (Janvier 2024 - Mars 2024) dans la commune de Yopougon. Trois (3) raisons ont guidé le choix de cette commune notamment son importance sur le plan sociodémographique et économique, sur le plan scolaire et en tant qu'objet d'intérêt scientifique sur le plan des violences. Du point de vue sociodémographique et économique, la répartition de genre est relativement équilibrée avec 50% de femmes. Pour l'occupation des zones d'habitation, la population se répartit comme suit : 56% dans les zones aménagées, 33% dans les zones à équipement progressif et 11% dans l'habitat précaire. Les données sociodémographiques révèlent que les jeunes de moins de 20 ans représentent 56,1% de la population (RGPH, 2019). Au niveau de l'éducation formelle, le rôle important de la commune de Yopougon dans l'éducation et la formation des enfants et jeunes a retenu notre attention. En effet, la commune de Yopougon dispose de plusieurs établissements scolaires, primaires, secondaires, techniques et professionnelles aussi bien dans le public que dans le privé. Ainsi, au niveau de l'enseignement primaire, la commune en compte 367 établissements publics comme privés. Au niveau de l'enseignement secondaire, la commune possède, au niveau du public, 6 établissements. Au niveau du privé, la commune compte 169 établissements secondaires (Mairie, 2015). Aussi, la commune de Yopougon dispose de six établissements publics d'enseignement technique et de la formation professionnelle. Ces atouts font de la commune de

Yopougon un site propice pour y mener l'étude sur les violences éducatives. Enfin, des données empiriques (Koudou.O, 2009 ; Kazon, 2006 ; Bamba, 2014 ; Koudou,O& Cusson, 2017 ; Dembélé, O. &Adiko, 2017) semblent indiquer Yopougon comme une commune où prévalent des comportements violents et déviants. A la lumière de ces données, on peut comprendre que le phénomène des violences éducatives à Yopougon n'est pas un acte isolé. Ces violences trouvent pour une bonne part leurs origines dans le contexte social, dans son ensemble et dans la nature des relations entre les individus. Tout se passe en effet, comme si une norme culturelle transmet l'acceptation et la pratique de la violence au sein de la société comme un moyen d'exercer, de maintenir, ou de regagner du contrôle (Kantor &Jasinsky, 1998). L'enquête proprement dite s'est déroulée dans les six (06) établissements publics de l'enseignement technique et de la formation professionnelle que compte la commune de Yopougon. Le tableau ci-dessous présente les établissements où l'enquête a été menée :

**Tableau 1. Présentation des établissements choisis pour l'enquête**

| Numéros | Noms des établissements                         |
|---------|---|
| 1       | Lycée Professionnel Multisectoriel Mohamed VI   |
| 2       | Lycée Professionnel Industriel                  |
| 3       | Lycée Professionnel des Métiers de l'Imprimerie |
| 4       | Lycée Professionnel Sectoriel                   |
| 5       | Lycée Professionnel Commercial                  |
| 6       | Lycée Technique et Professionnel                |

Source: DALLY Mustapha, enquête de terrain, 2024

Le choix de ces établissements se justifie par le fait qu'ils regroupent l'ensemble des acteurs de l'enseignement technique et de la formation professionnelle susceptibles de nous aider à mieux comprendre le phénomène étudié dans la commune de Yopougon. Ainsi, les personnes présentes dans les différents établissements ont été privilégiées au détriment des personnes extérieures, à l'exception des parents d'élèves et des agents du Ministère de l'enseignement technique, de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Rappelons que cette forme d'association d'acteurs internes et externes s'explique par un souci d'objectivité visant à n'associer que les personnes ressources qui observent ou participent à la manifestation du phénomène. Cette population se répartit en cinq (5) catégories : la première catégorie est celle des « *Administrateurs* ». Ce choix se justifie par leur rôle administratif caractérisé par la gestion de la vie scolaire au sein de l'établissement scolaire. Outre ce fait, ils représentent pour certains, les supérieurs hiérarchiques directs des enseignants et sont au cœur du processus de gestion des difficultés entre enseignants et élèves. Ils sont composés de chefs d'établissements, des inspecteurs d'orientation, des inspecteurs d'éducation et des éducateurs de niveau. La deuxième catégorie concerne des « *enseignants* ». Leur choix se justifie par leur rôle central dans le processus d'apprentissage et d'éducation des élèves. L'effectif se compose des enseignants de tous les niveaux. La troisième catégorie est celle des « *élèves* ». Ce choix s'explique par leur participation à la manifestation de la violence éducative. Ils constituent la catégorie qui est victime de la violence éducative. La quatrième catégorie est composée des « *agents du Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation, de l'enseignement technique, de la formation professionnelle et de l'apprentissage et des*

*représentants d'ONG spécialisées dans la promotion des droits de l'Homme* ».

Ces personnes ont été choisies pour obtenir des informations, des statistiques, des données du phénomène d'un point de vue institutionnel. Ces données nous ont permis sans nul doute de mieux cerner le phénomène étudié. Nous avons pu ainsi apprécier l'écart entre les mesures de lutte mises en place par les Ministères de tutelle et les organisations privées pour prévenir et lutter efficacement contre ce phénomène. La dernière catégorie est celle des « *parents d'élèves* ». De par leur implication dans la vie scolaire de leurs enfants, ces parents ont été des personnes ressources pour notre enquête. Sur le terrain, nous avons élaboré un calendrier de rendez-vous pour rencontrer cette population d'étude auprès de laquelle nous avons obtenu des informations utiles à notre travail. Les participants à l'étude sont au nombre de 162. Ils sont présentés de façon détaillée dans le tableau suivant:

**Techniques de collecte des données:** Dans cette étude explicative, nous avons opté pour quatre (4) techniques de recueil des données : la recherche documentaire, l'observation, le questionnaire et l'entretien. La recherche documentaire a permis de faire la recension des documents spécifiques à la violence éducative afin de mettre en évidence les différentes orientations abordées pouvant nous permettre de dégager notre posture scientifique. A travers l'observation, nous avons pu identifier certaines manifestations du phénomène. Cette observation s'est faite par l'utilisation d'une grille d'observation qui contenait des indices de la violence éducative. Le questionnaire s'est avéré au cours de nos enquêtes préliminaires comme l'un des instruments de collecte de données le mieux adapté pour permettre d'atteindre nos objectifs. Composé de questions ouvertes et fermées, le questionnaire a été administré indirectement (quand nous le complétons à partir des réponses données par les répondants) ou directement (lorsque le répondant le remplissait lui-même). Les questions ouvertes ont servi à accorder une marge assez grande de liberté à nos enquêtés tout en les soumettant à des questions précises liées à notre objet d'étude. Par contre, les questions fermées avaient pour objectif de restreindre la liberté de nos enquêtés, en leur proposant de faire des choix dans un ensemble de réponses proposées. Dans le cadre du travail, le questionnaire a été administré aux élèves et aux enseignants. Cette technique nous a permis d'être en contact direct avec nos enquêtés et de leur permettre de s'exprimer avec une faible directivité de notre part, pour permettre un véritable échange. Les questionnaires ont été adressés aux élèves et aux enseignants au sein des établissements (salle de classe, bureau des professeurs, etc.). Nous avons toujours pris soin de leur expliquer chaque question pour éviter toute incompréhension. Les enquêtés ont apporté ensuite eux-mêmes les éléments de réponse. Ces questionnaires portaient sur les bonnes pratiques pédagogiques, les cas de violence éducative portés à leur connaissance, les mesures de prévention contre la violence éducative, les facteurs susceptibles d'expliquer la violence éducative et ses conséquences. Cela a permis de comprendre, d'interpréter les réponses, de limiter les risques liés à la personnalisation des questions, d'approfondir et de compléter certaines informations par des questions improvisées en vue de dresser des tableaux de distributions statistiques (de type descriptif). Enfin, nous avons eu recours à l'entretien individuel (1) et au focus-group (2). A ce niveau, les entretiens ont été tantôt directifs, tantôt semi-directifs.

Directifs, en ce sens que nous avons élaboré des guides d'entretiens avec des réponses préconçues. De nombreuses données ont été recueillies grâce à des prises de notes et des enregistrements audios. Semi-directifs, dans la mesure où nous avons distribué un certain nombre de questionnaires aux enquêtés quelques jours avant les échanges afin de leur permettre de se préparer. Nous avons délimité le cadre d'échanges et de ce fait, permis à ces enquêtés de demeurer dans le canevas d'échange avec une marge de tolérance restreinte lors des interviews. Dans l'ensemble, les entretiens ont été faits avec les agents des Ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, des représentants d'ONG spécialisées dans la promotion des droits de l'Homme. Ils ont porté sur les thématiques suivantes : les bonnes pratiques pédagogiques, les cas de violence éducative portés à leur connaissance, les mesures de prévention contre la violence éducative, les droits de l'homme en milieu scolaire, les facteurs susceptibles d'expliquer la violence éducative et ses conséquences. Les entretiens se sont déroulés sur leurs lieux de travail. Concernant le focus-group, nous avons formé, quand le nombre de parents d'élèves le permettait, des groupes composés de 3 à 5 parents. Ces entretiens se sont articulés pour la plupart autour des facteurs explicatifs de la violence éducative, à l'évaluation des actions de prévention contre cette forme de violence, aux solutions directes ou indirectes pouvant réduire significativement ce phénomène.

**Méthodes d'analyse et de traitement des données:** Pour analyser les données recueillies, nous avons eu recours à une analyse mixte (méthode qualitative et méthode quantitative). La méthode qualitative a été utile dans l'analyse des idées exprimées par les enquêtés afin de mieux cerner leurs logiques. Nous avons donc mis l'accent sur la motivation des individus par rapport au sujet étudié. Les entretiens et les observations ont été analysés qualitativement. Concernant la méthode quantitative, les données recueillies ont été analysées en termes de statistiques descriptives (tableaux de distribution de fréquences ou des données). Le traitement des données s'est fait à l'aide du logiciel SPSS (Statistical Package for the Social Sciences) version 22. Les questionnaires ont été analysés quantitativement.

## RÉSULTATS

Les résultats de l'étude s'articulent autour de deux (2) axes notamment les manifestations et les déterminants psychosociaux des violences éducatives.

**Manifestations des violences éducatives:** Les manifestations des violences éducatives sont appréhendées à travers la typologie, les fréquences, les lieux et les populations à risque ainsi que les auteurs.

**Typologie des violences éducatives:** La typologie des violences éducatives porte sur leurs formes et caractéristiques. Cette typologie est appréciée à travers les données du tableau suivant: L'analyse du Tableau 3 montre plusieurs formes des violences éducatives affectant les élèves. Ces violences se déclinent sous plusieurs modes par rapport auxquels, elles reçoivent leur qualification. Il en est donc des violences verbales, physiques et psychologiques. Selon les données de l'enquête, les violences éducatives observées sont : la violence verbale (55,5%), la violence

psychologique (27,8%), la violence physique (16,7%). De manière générale, les violences éducatives se manifestent essentiellement par la violence verbale (55,5%). Selon les données du tableau ci-dessus, les élèves enquêtés qui ont été victimes de violences éducatives affirment que leur victimisation s'est faite une ou plusieurs fois par semaine ou par mois. Ainsi, 41,3% et 26,2% d'entre eux déclarent respectivement qu'ils ont été victimes de violences éducatives plusieurs fois par mois et une fois dans le mois. Aussi, 22,5% et 10% d'entre eux soutiennent respectivement qu'ils ont été victimes de violences éducatives une fois dans la semaine ou plusieurs fois dans la semaine. Ces informations traduisent la récurrence des violences éducatives infligées aux élèves. Elles sont de formes diverses et plus fréquentes d'un lieu donné à un autre. C'est cet aspect du phénomène, qui nous conduit à déterminer les lieux les plus à risque pour la survenue de ces violences auprès des élèves qui en ont été victimes. Le tableau ci-dessous présente les opinions des victimes, relatives aux lieux les plus à risque.

Les données du tableau ci-dessus présentent les opinions des élèves qui ont été victimes des violences éducatives sur les lieux les plus à risque de ces violences. Selon ces enquêtés, les lieux les plus à risque sont : dans les salles de classes (31,2%), dans les bureaux du personnel d'encadrement (25%), dans la cour de l'établissement (18,7%), pendant les activités de formation pratique (12,5%), hors de l'établissement scolaire (6,3%) et à domicile (6,3%). Il ressort en général de l'analyse de ces données que les violences éducatives infligées aux élèves ont lieu le plus souvent dans l'établissement scolaire et dans ses environs (87,4%). Ces violences s'expriment hors de l'établissement scolaire (12,6%) dans une proportion plus faible. Mais quand n'est-il des élèves les plus à risque ? Le tableau ci-dessous présente les opinions des victimes selon les groupes à risque : Les données du tableau ci-dessus montrent les opinions des élèves victimes de violences éducatives sur les élèves qui présentent le plus de risque d'être victimes de ces violences. Selon ces données, les élèves inscrits en année de BT cumulent un pourcentage de 24,4 % représentant 11,1% des garçons et 13,3% des filles. Les élèves inscrits en année de BTS pour leur part, totalisent un pourcentage qui s'élève à 28,9 % représentant 15,6% des filles et 13,3% des garçons. Par ailleurs, concernant les élèves inscrits en filières Techniques, le pourcentage s'élève à 23,3 % composé de 11,1% de filles et 12,2% de garçons. Les élèves inscrits en année de CAP représentent 23,4 % composé de 10,1% de filles et 13,3% de garçons. De manière générale, il ressort de l'analyse de ces données que les élèves inscrits en année de BTS (28,9%) sont présentés par les enquêtés comme les élèves les plus à risque d'être victimes de violences éducatives. Cependant, au regard du pourcentage de représentation (24%) des différentes catégories d'élèves susceptibles d'être victimes violences éducatives, nous constatons que tous sont susceptibles d'en être des victimes quel que soit le genre (50,1% pour les filles et 49,9% pour les garçons) et le niveau de formation.

**Auteurs des violences éducatives:** Les différentes observations et entretiens réalisés dans les établissements choisis pour nos investigations, nous ont permis de constater que les violences éducatives infligées aux élèves dans ces établissements impliquent divers auteurs dont les principaux sont : les enseignants de tous les niveaux, le personnel administratif

Tableau 2. Répartition de l'échantillon de la population

| Etablissements                                  | Catégories sociales interrogées |             |                 |            |           | Total      |
|---|---------------------------------|-------------|-----------------|------------|-----------|------------|
|   | Elèves                          | Enseignants | Administrateurs | Ministères | Parents   |            |
| Lycée Professionnel Multisectoriel Mohamed 6    | 11                              | 6           | 2               | 1          | 4         | 24         |
| Lycée Professionnel Industriel                  | 14                              | 5           | 3               | 2          | 3         | 27         |
| Lycée Professionnel des Métiers de L'imprimerie | 16                              | 6           | 2               | 1          | 3         | 28         |
| Lycée Professionnel Sectoriel                   | 18                              | 5           | 2               | 1          | 2         | 28         |
| Lycée Technique et Professionnel                | 12                              | 4           | 3               | 1          | 3         | 23         |
| Lycée Professionnel Commercial                  | 19                              | 4           | 3               | 1          | 5         | 32         |
| <b>Total</b>                                    | <b>90</b>                       | <b>30</b>   | <b>15</b>       | <b>7</b>   | <b>20</b> | <b>162</b> |

Source: DALLY Mustapha, enquête de terrain, 2024

Tableau 3. Typologie des violences éducative selon les enquêtés

|          |                          | Fréquence | Pourcentage | Pourcentage valide |
|----------|--------------------------|-----------|-------------|--------------------|
| Valide   | Violences verbales       | 90        | 55,54       | 55,5               |
|          | Violences physiques      | 27        | 16,66       | 16,7               |
|          | Violences psychologiques | 45        | 27,77       | 27,8               |
|          | Total                    | 162       | 99,97       | 100,0              |
| Manquant | Système                  | 0         | 0           |                    |

Source: DALLY Mustapha, enquête de terrain, 2024

Tableau 4 . Fréquences des violences éducatives subies par les élèves enquêtés

|          |                                | Fréquence | Pourcentage | Pourcentage valide |
|----------|--------------------------------|-----------|-------------|--------------------|
| Valide   | Une fois dans la semaine       | 18        | 22,5        | 22,5               |
|          | Plusieurs fois dans la semaine | 8         | 10          | 10                 |
|          | Une fois dans le mois          | 21        | 26,2        | 26,2               |
|          | Plusieurs fois par mois        | 33        | 41,2        | 41,3               |
| Total    |                                | 80        | 99,9        | 100                |
| Manquant | Système                        | 0         | 0           |                    |
| Total    |                                | 80        | 99,9        |                    |

Source: DALLY Mustapha, enquête de terrain, 2024

Tableau 5. Lieux les plus à risques selon les élèves victimisés

|          |   | Fréquence | Pourcentage | Pourcentage valide |
|----------|---|-----------|-------------|--------------------|
| Valide   | Dans les salles de classe                   | 25        | 31,2        | 31,2               |
|          | Dans la cour de l'établissement             | 15        | 18,7        | 18,7               |
|          | Pendant les activités de formation pratique | 10        | 12,5        | 12,5               |
|          | Hors de l'établissement scolaire            | 5         | 6,25        | 6,3                |
|          | Dans les bureaux du personnel d'encadrement | 20        | 25          | 25                 |
|          | A domicile                                  | 5         | 6,25        | 6,3                |
|          | Total                                       | 80        | 99,90       | 100,0              |
| Manquant | Système                                     | 0         | 0           |                    |
| Total    |   | 80        | 99,90       |                    |

Source: DALLY Mustapha, enquête de terrain, 2024

Tableau 6. Groupes d'élèves les plus à risque selon les élèves victimisés

|          |  | Effectif | Pourcentage | Pourcentage valide |
|----------|--|----------|-------------|--------------------|
| Valide   | Les élèves inscrits en année de BT (3ans)          | 10       | 11,11       | 11,1               |
|          | Les élèves inscrites en année de BT (3ans)         | 12       | 13,33       | 13,3               |
|          | Les élèves inscrits en année de BTS (2ans)         | 12       | 13,33       | 13,3               |
|          | Les élèves inscrites en année de BTS (2ans)        | 14       | 15,55       | 15,6               |
|          | Les élèves inscrits en Filières Techniques (3ans)  | 11       | 12,22       | 12,2               |
|          | Les élèves inscrites en Filières Techniques (3ans) | 10       | 11,11       | 11,1               |
|          | Les élèves inscrits en année de CAP (3ans)         | 12       | 13,33       | 13,3               |
|          | Les élèves inscrites en année de CAP (3ans)        | 09       | 10,1        | 10,1               |
| Total    |  | 90       | 99,98       | 100                |
| Manquant | Système  | 0        | 0           |                    |
| Total    |  | 90       | 99,98       |                    |

Source: DALLY Mustapha, enquête de terrain, 2024.

Tableau 7. Auteurs des violences éducatives selon les enquêtés

|          |                               | Fréquence | Pourcentage | Pourcentage valide |
|----------|-------------------------------|-----------|-------------|--------------------|
| Valide   | Les enseignants               | 75        | 46,29       | 46,3               |
|          | Les chefs d'établissements    | 16        | 9,87        | 9,9                |
|          | Les inspecteurs d'éducation   | 13        | 8,02        | 8                  |
|          | Les inspecteurs d'orientation | 15        | 9,25        | 9,3                |
|          | Les éducateurs de niveau      | 31        | 19,14       | 19,1               |
|          | Les parents d'élèves          | 12        | 7,40        | 7,4                |
|          | Total                         | 162       | 99,97       | 100,0              |
| Manquant | Système                       | 0         | 0           |                    |
| Total    |                               | 162       | 99,97       |                    |

Tableau 8. Facteurs explicatifs des violences éducatives selon les enquêtés

|          |  | Effectif | Pourcentage | Pourcentage valide |
|----------|--|----------|-------------|--------------------|
| Valide   | Absence d'une équipe de coordination chargée de détecter la violence éducative   | 70       | 43,20       | 43,2               |
|          | Absence de recours guide pour dénoncer les violences du personnel scolaire sur les élèves                              | 53       | 32,71       | 32,7               |
|          | Le recours à la violence par des enseignants et personnels d'encadrement pour affirmer leur autorité sur leurs élèves. | 39       | 24,07       | 24,1               |
|          | Total  | 162      | 99,8        | 100,0              |
| Manquant | Système  | 0        | 0           |                    |
| Total    |  | 162      | 99,8        |                    |

Source: DALLY Mustapha, enquête de terrain, 2024

Tableau 9. Signes de souffrance ou de mal-être manifestés par les élèves victimes

| Signes physiques  | Manifestations psychosomatiques  | Troubles du comportement   |
|---|--|--|
| -Plaies<br>-Fractures<br>-Hématomes<br>-Cicatrices<br>-Griffures<br>-Lacérations<br>-Amaigrissement ou prise de poids<br>-Saignements | -Phobies (peurs de la personne, lieux)<br>-Pleurs<br>-Tristesse<br>-Défaut de concentration<br>-Perte de confiance<br>-Perte d'estime de soi | -Refus d'aller à l'école<br>-Retards répétitifs<br>-Absences<br>-Isolement<br>-Baisse de participation ou de performance<br>-Agressivité<br>-Hyperactivité<br>-Repli sur soi<br>-Jeux violents<br>-Consommation d'alcool ou drogues<br>-Fugue(s)<br>-Changements d'humeurs |

Source: Unicef (2019)

(chefs d'établissements, inspecteurs d'éducation, inspecteurs d'orientation, éducateurs de niveau) et les parents d'élèves. Les données relatives aux auteurs des violences éducatives sont consignées dans le tableau suivant: L'analyse du tableau ci-dessus montre les divers auteurs qui sont à l'origine des violences éducatives. Ce sont les enseignants (46,3%), les éducateurs de niveau (19,1%) les chefs d'établissements (9,9%), les inspecteurs d'orientation (9,3%), les inspecteurs d'éducation (8%), et les parents d'élèves (7,4%). Il ressort de manière générale de l'analyse de ces données que les enseignants et les éducateurs de niveau (65,4%) sont les principaux auteurs des violences éducatives. Par ailleurs, les parents d'élèves (7,4%) sont présentés par les enquêtés comme des auteurs mineurs de ces violences.

#### Déterminants psychosociaux des violences éducatives:

Comme tout phénomène social, les violences éducatives ne sont pas le fait d'un seul facteur. Plusieurs facteurs sont à l'origine de la survenue des violences éducatives observées. Dans la présente étude, il s'agit entre autres de l'absence d'une équipe de coordination chargée de détecter la violence éducative, de l'absence de recours guide pour dénoncer les violences du personnel scolaire sur les élèves, et le recours à la violence par des enseignants et les personnels d'encadrement pour affirmer leur autorité sur leurs élèves.

Le tableau ci-dessous présente les opinions des personnes enquêtées relatives à la question de savoir, quels sont les facteurs explicatifs des violences éducatives infligées aux élèves ? Les données du tableau ci-dessus, présentent les facteurs explicatifs des violences éducatives relevés par l'ensemble des personnes enquêtées. En effet, les facteurs les plus significatifs identifiés sont : l'absence d'une équipe de coordination chargée de détecter la violence éducative (43,2%), l'absence de recours guide pour dénoncer les agressions du personnel scolaire sur les élèves (32,7%) et le recours à la violence par des enseignants et personnels d'encadrement pour affirmer leur autorité sur leurs élèves (24,1%). A travers ces données, nous pouvons retenir que plusieurs raisons sont identifiées comme les causes des violences éducatives. Elles sont personnelles et sociales.

#### Absence d'une équipe de coordination chargée de détecter la violence éducative:

L'école joue un rôle fondamental dans le bien-être de l'élève, son développement et sa protection. La détection d'une situation de violence éducative représente une étape essentielle dans la protection de l'élève. La détection désigne l'ensemble des démarches nécessaires à l'identification des situations de mise en danger de l'élève aussi tôt que possible, avant ou après une atteinte manifeste au bien-être de l'élève ou l'aggravation de l'atteinte; d'où la

notion de détection précoce. Plus la détection est précoce, plus vite la situation de violence à l'encontre de l'élève va cesser et plus grandes seront ses chances de réhabilitation. Les élèves victimes ou exposés à des risques de violence, doivent être repérés aussi tôt que possible, afin qu'ils puissent bénéficier d'un soutien adéquat. La détection va donc permettre la mise en place des mesures de protection et de soutien nécessaires. Ainsi, l'objectif de la détection précoce est d'identifier les élèves vulnérables et/ou menacés de violence éducative et de leur apporter un soutien spécifique en cas de besoin. Il importe de souligner que ces violences éducatives auxquelles sont exposés les élèves se produisent en milieu scolaire. De ce fait toute personne au sein de la communauté scolaire peut être amenée à connaître une situation de violence affectant un élève et contribuer ainsi à la détection des élèves en situation de risques. Le chef d'établissement, le personnel administratif, le personnel d'encadrement, les enseignants, les parents d'élèves sont ainsi concernés.

Cependant, les enseignants et le personnel d'encadrement, par leurs rôles, sont au contact quotidien des élèves, ils sont les mieux placés pour identifier des signaux de détresse ou de danger encourus par un élève. Ils doivent être en mesure d'offrir aux élèves l'espace pour pouvoir parler ou se confier. La détection nécessite de la part de l'enseignant ou de l'encadreur, les qualités suivantes : observation, écoute, bienveillance, discrétion. Tout élève victime de violence éducative présente des signaux qui doivent alerter les professionnel(le)s de l'éducation, en particulier les enseignants et le personnel d'encadrement. La capacité de détection du personnel éducatif ou d'encadrement dépend ainsi de l'attention qu'il va accorder à des signes ou manifestations observables, qui peuvent traduire une souffrance ou un mal-être de l'élève, ou constituer un risque ou signal d'alerte relativement à l'élève. Ces signes de souffrance ou de mal-être, manifestés par l'élève peuvent différer selon son âge, la nature et la gravité de la violence, de l'abus ou de la violation, son caractère répété ou non. Il peut s'agir de signes physiques, de troubles du comportement, et de manifestations psychosomatiques. Des exemples de signaux sont répertoriés par catégorie dans le tableau ci-dessous, mais sans être exhaustif:

Ces troubles indiqués par l'Unicef (2019) peuvent être observables ou rapportés par un proche de l'élève, qui devrait alerter le personnel d'éducation et d'encadrement. Ces signes sont très visibles, perceptibles et leur persistance devrait pouvoir alerter le personnel d'éducation et d'encadrement. Ils sont la manifestation que quelque chose se passe et que l'élève est en souffrance. Toutefois, 89% des personnes enquêtées attestent de l'inexistence d'une équipe formée du personnel d'éducation et d'encadrement, chargée de détecter la violence éducative. L'absence d'une telle équipe a comme conséquence de faciliter l'expérience de la victimisation de l'élève et de favoriser l'impunité pour les auteurs. Les propos suivants de nos enquêtés attestent cette affirmation:

« Quand l'enseignant nous traitait mal ou nous insultait, jamais les membres de l'administration n'ont fait attention à nous. Or, c'était évident que quelque chose n'allait pas dans notre classe. Plusieurs élèves avaient pris la décision de ne plus assister à son cours. Les notes de la classe dans l'ensemble étaient très mauvaises. Et même quand certains membres de l'administration parlaient de ce professeur, ils

disaient qu'il était très difficile et sévère. Mais ça n'avait rien avoir avec la sévérité. En réalité ce professeur était purement et simplement méchant. Et il prenait plaisir à faire du mal à ses élèves. Que ce soient les autres professeurs ou même les membres de l'administration, personne ne souhaite avoir des histoires avec ce professeur. Jamais les élèves de notre classe n'ont été questionnés sur les méthodes d'enseignements de ce professeur. Je me souviens que des élèves avaient même décidé de quitter l'école parce que personne ne faisait attention à nous pour connaître comment nous étions maltraités», propos de R. D., une élève en 2ème année de BTS. « Normalement quand une personne est maltraitée c'est très facile de le savoir. Il suffit de regarder son attitude et son travail en classe. Quand un élève est négligé ou est constamment ridiculisé par son enseignant, très souvent il commence à ne plus participer au cours de ce professeur. Le personnel d'encadrement ou administratif ne fait pas beaucoup attention à ce qui se passe dans les salles de classe. Pour eux si les cahiers de texte sont remplis et que les cours ont eu lieu, c'est suffisant. Mais, ils ne cherchent pas à savoir comment le cours s'est passé ? Ce que les élèves pensent du cours et de l'enseignant. Certains professeurs et je peux même dire la grande majorité des professeurs ne traitent pas bien les élèves. Certains sont très agressifs dans leurs propos ou dans leurs actions. Je me souviens que l'un de nos professeurs a porté main à un élève parce qu'il n'avait pas mis son portable sous silencieux comme il l'avait exigé pendant son cours. Ce n'était pas la première fois qu'il portait main à un élève. Certains élèves ont rapporté leur agression mais ça n'a rien changé » propos de T.F., un élève en 1ère année de BTS.

A travers ces propos, nous retenons que certains enseignants et administratifs, de par leur position privilégiée avec les élèves auraient pu détecter les signes de souffrance d'un élève victime de violence, tant dans la salle de classe qu'en dehors de l'école. Ils n'arrivent pas à établir une relation de confiance avec ces élèves qui leur permettrait de savoir interpréter correctement ces signes de leur victimisation. Cette relation de confiance, si elle était effective, inviterait éventuellement l'élève à se confier à eux et ils seraient ainsi en mesure de l'écouter attentivement, de le rassurer, de lui assurer une aide pour surmonter cette expérience de la violence éducative. Selon les dires de certains élèves enquêtés, le personnel éducatif ou d'encadrement ne prête pas très souvent attention aux expériences de violences éducatives dont certains élèves sont victimes. Ce manque d'attention a des conséquences multiples à court, moyen et long terme qui peuvent se répercuter dans leur vie adulte. Ces conséquences sont parfois irréversibles. D'où toute l'importance de la détection précoce des expériences de violences éducatives pour agir rapidement afin d'assurer la protection de la vie et le développement de l'élève. Les données de terrain montrent que l'absence d'une équipe chargée de la détection des situations de violences éducatives en milieu scolaire représente une faiblesse dans le système mis en place pour la protection des élèves. Si cette équipe était fonctionnelle, chaque acteur jouerait un rôle précis et entretiendrait des relations fonctionnelles avec les autres acteurs dans le but d'optimiser les actions de prévention et de réponse aux violences éducatives. Ces différents acteurs interviendraient également à divers moments du processus de prise en charge, dépendraient de la modalité de détection et signalement, du point d'entrée dans le système et des besoins spécifiques de l'élève.

En conclusion, nous pouvons affirmer que ne pas détecter et dénoncer les expériences de violences éducatives favorisent leurs manifestations et accroît les nombres d'élèves victimes de ces violences.

**Absence de recours guide pour dénoncer les violences du personnel enseignant sur les élèves:** Les faits de violences éducatives dans les établissements de l'enseignement technique et de la formation professionnelle dont sont victimes des élèves, sont un souci majeur pour les responsables éducatifs et l'Etat ivoirien car leurs manifestations diverses, mettent en péril la réussite scolaire, l'égalité des chances, et plus largement les valeurs même de notre société. Conscients de l'impact négatif de ces violences, le Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (MENTP) et ses partenaires institutionnels notamment les Ministères de la Justice et de la Sécurité ont uni leurs efforts, chacun dans le champ de ses compétences, pour prévenir la montée de la violence éducative en milieu scolaire, en se dotant d'un programme gouvernemental aux actions cohérentes et complémentaires. Celles-ci sont développées dans un cadre réglementaire visant dans un premier temps à interdire toute forme de violence contre les élèves. A cet effet, nous pouvons citer l'arrêté N°0075/MEN/DELIC du 28 septembre 2009, qui interdit toutes punitions physiques et humiliantes à l'endroit des élèves des établissements scolaires. Cette loi précise ainsi que les enseignants des écoles publiques et privées ne devaient pas avoir recours aux châtiments corporels. Également la note cadre du Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique « *Protéger les enfants à l'école* » (2013) a fixé des règles pour promouvoir un environnement scolaire protecteur contre la violence et les abus à l'encontre des enfants.

Aussi, en 2014, le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle et le Groupe de Travail sur la Protection de l'Enfant (GTPE) ont mis en place un cadre de réflexion sur le rôle de l'éducation dans la protection de l'élève contre les violences et la protection de l'enfant au sein du système scolaire. Au nombre des dispositifs de lutte contre la violence éducative, l'Etat a pris l'arrêté N° 0111 MENET/CAB du 24 décembre 2014 portant code de conduite des personnels des structures publiques et privées relevant du Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique qui interdit dans son article 5.9 « *toute forme de punition physique, psychologique et humiliante à l'endroit de l'élève* » - cela étant passible de sanctions disciplinaires. Enfin des modules ont été élaborés par l'Etat pour favoriser l'acquisition de bonnes pratiques pédagogiques respectueuses des droits à l'éducation et favorisant la protection des enfants par les enseignants. Il s'agit du Module de formation aux pratiques pédagogiques protectrices de l'enfant-MENET/UNICEF-CI-2013, du Module des droits de l'enfant et les alternatives aux punitions physiques et humiliantes dans le programme de psychopédagogie des CAFOP, du guide du professeur, une circulaire interministérielle relative à « *La prévention et la lutte contre la violence en milieu scolaire* », diffusée à la rentrée scolaire 2006, qui vise à apporter des réponses concrètes à des faits et situations d'insécurité dans les établissements scolaires et à leurs abords. L'existence de plusieurs textes réglementaires témoigne de ce que la lutte contre la violence en milieu scolaire ivoirien constitue un enjeu prioritaire pour l'État. L'enseignant du fait de sa

maîtrise de l'acte pédagogique constitue le premier acteur de la lutte contre la violence éducative. Nous en voulons pour preuve, l'instauration d'une matière : Éducation aux Droits de l'Homme et à la Citoyenneté (EDHC) par décret N°2012-884 du 12 septembre 2012, dans l'éducation nationale ainsi que dans l'enseignement technique et la formation professionnelle en Côte d'Ivoire. Cette disposition constitue une réponse proactive pour prévenir et lutter contre les violences éducatives. Dans un contexte où ces formes de violences peuvent compromettre le développement des apprenants et compromettre la qualité de l'enseignement, l'incorporation de l'EDHC offre un cadre structuré pour promouvoir le respect des droits humains, la citoyenneté responsable et la résolution pacifique des conflits. Cette approche vise à transformer les attitudes, les comportements et les relations au sein de l'école, favorisant ainsi un environnement d'apprentissage sûr, respectueux et propice au développement intégral des apprenants.

Cependant, si l'enseignant dans l'exercice de ses fonctions, a un rôle central à jouer dans l'élimination de la violence éducative, les données de terrain ont montré que le personnel enseignant est identifié comme l'un des principaux auteurs de ces violences dans les établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle. Ces expériences de violences éducatives vécues par certains élèves s'expliquent par leur incapacité à dénoncer les violences qu'ils subissent. Cette incapacité est due à leur manque de connaissance des voies et recours dont ils disposent pour dénoncer ces violences. Ainsi, l'absence de guide pour dénoncer leur expérience de victimisation favorise la récurrence des violences éducatives contre ces élèves. Les propos suivants de nos enquêtés attestent cette affirmation:

*«Le sérieux problème que nous les élèves nous rencontrons lorsque nous sommes injuriés, maltraités ou traités méchamment par un enseignant est qu'on ne sait pas comment le dénoncer auprès de l'administration. En plus de ne pas savoir comment le dénoncer, il se pose le problème que très souvent, le personnel de l'administration ne nous croit pas et donc ne donne pas de suite à nos plaintes. Ils ont tendance lorsqu'on leur rapporte certains faits de violence commis par des enseignants ou des éducateurs, à accorder plus d'importance aux dires des enseignants que ceux des élèves. Aussi, quand le professeur apprend qu'un élève est allé parler à un autre professeur ou au personnel de l'administration, le professeur devient de plus en plus méchant ou sévère envers l'élève qui l'a dénoncé. A part le personnel de l'administration qui nous croit difficilement, à qui d'autres pouvons-nous nous adresser. Mieux vaut garder ça pour soi et espérer que le professeur arrête de nous traiter de cette façon », propos de K. E., un élève en 2eme année de BT. « Je souhaite mentionner son nom pour que tout le monde sache ce que ce méchant et mauvais enseignant nous faisait vivre afin qu'il soit identifié parce que je suis convaincu qu'il n'a pas arrêté de traiter les élèves de cette manière. Je suis prêt à parier que d'autres élèves ont été encore ses victimes. Si l'année passée, j'avais su que je pouvais aller porter plainte contre ce monsieur je l'aurais fait sans même hésiter. Je souhaite vraiment qu'on apprenne aux élèves comment ils peuvent faire respecter leurs droits en cas d'abus ou de mauvais traitements de la part d'un enseignant parce que sans ça, les élèves continueront d'être victimes de ces violences », propos de J.S, un élève en 2eme année de BTS.*

A travers ces propos, nous retenons que l'absence d'un guide destiné à apporter aux élèves victimes de violences éducatives, un ensemble d'informations sur l'aide qu'ils peuvent recevoir et sur les démarches qu'ils peuvent ou doivent accomplir selon qu'ils sont victimes ou témoins de ces violences, favorise la récurrence des mauvais traitements qu'ils subissent. En effet, s'il existait un guide conçu et rédigé par le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique (MENTP) et ses partenaires institutionnels notamment les Ministères de la Justice et de la Sécurité parlant des conduites à tenir en cas de violences éducatives en milieu scolaire, les élèves pourraient porter à la connaissance des autorités scolaires, etc., leurs expériences des violences éducatives et bénéficier d'une intervention multidimensionnelle impliquant tous les membres de la communauté scolaire et d'autres acteurs notamment parents, les travailleurs sociaux, les responsables communautaires et institutionnels.

Ainsi, les actions proposées dans ce guide seraient d'autant plus efficaces pour lutter contre ces violences qu'elles s'inscriraient dans une approche globale. Une approche de l'éducation fondée sur les moyens de faire respecter les droits des élèves à l'école. Ce guide pourrait ainsi contribuer à améliorer la qualité de l'éducation en encourageant des pratiques d'enseignement participatives et axées sur le bien-être de l'élève et en créant un environnement éducatif sûr, deux éléments déterminants pour la réussite de l'apprentissage. Le respect des droits de l'homme contribue au développement social et affectif des élèves en garantissant leur dignité humaine et leurs libertés fondamentales, qui sont indispensables pour que ces élèves se réalisent pleinement. Par ailleurs, le respect des droits des élèves pose les bases d'une culture de paix en favorisant le respect des différences, facteur essentiel de la prévention de la violence. L'absence de guide pour dénoncer les agressions du personnel enseignant et d'encadrement sur les élèves ne permet pas de garantir une approche fondée sur le respect des droits de l'élève qui devrait conduire à construire un environnement sûr et propice à l'apprentissage où, enseignants et élèves bénéficieraient pleinement du processus éducatif.

**Recours à la violence par des enseignants et personnels d'encadrement pour affirmer leur autorité sur leurs élèves:** Nous analyserons ici d'une part le recours à la violence par les enseignants dans la salle de classe et d'autre part, celui du personnel d'encadrement dans l'établissement comme moyen d'affirmation de leur autorité.

**Recours à la violence par des enseignants dans la classe :** Le recours à violence par des enseignants dans la classe pour affirmer leur autorité sur leurs élèves met en évidence que l'enseignant n'incarne plus l'autorité dite naturelle qui allait de soi du fait de son statut. Son autorité, en fait, était acceptée, respectée et consentie. C'est pourquoi on parlait alors d'autorité légitime dans la classe. Cependant, aujourd'hui dans le milieu de la formation professionnelle en Côte d'Ivoire, il existe une ambiguïté à l'égard de l'autorité de l'enseignant. Il est fréquent de voir des élèves nier l'autorité de leur enseignant dans la classe. Certains élèves même défient leurs enseignants. Dépouillé de son autorité, l'enseignant se retrouve complètement démuné et incapable d'affirmer son autorité. Donc pour résoudre le problème de la légitimité de leur autorité certains enseignants font le choix de recourir à la violence pour exercer leur autorité sur leurs

élèves en contrôlant leur action tantôt selon la menace de répression, tantôt par la punition. Ainsi, certains enseignants convaincus que la violence éducative est le meilleur moyen pour ramener la discipline dans sa classe. Malgré son interdiction, certains enseignants y ont recours parce qu'ils estiment que devant l'indiscipline, le manque de respect et la défiance que certains élèves leur opposent, elle est la seule méthode pour retrouver et affirmer leur autorité. C'est un choix pédagogique opéré par l'enseignant comme approche d'encadrement éducatif. Il vise le redressement qui passe par les châtiments corporels et des atteintes morales ou psychologiques. Les propos suivants de nos enquêtés confortent cette affirmation:

*« Depuis que le gouvernement a interdit la chicote à l'école vous ne voyez pas ce que nos élèves sont devenus irrespectueux ? A notre temps, nos enseignants n'étaient pas loin d'être considérés comme des dieux de la connaissance qu'il fallait vénérer pour qu'en retour ils vous donnent accès à la connaissance. On avait du respect et de la considération pour eux. Mais aujourd'hui, tous les élèves savent que les coups et la chicote sont interdits. Or avec la menace de la chicote on obtenait l'obéissance des plus indisciplinés. Aujourd'hui, les indisciplinés sont adulés dans les classes. Ils sont vus comme les plus courageux et capables de défier l'enseignant sans craindre des sanctions. A cette allure, l'école a perdu son essence qui est d'éduquer, par la menace de la sanction »,* propos de F.L., un enseignant. *« Je suis d'accord pour ne pas porter la main sur un élève à condition qu'il se comporte bien en classe. J'ai plusieurs fois été convoqué par des parents devant le chef d'établissement. Mais quand je donne ma version des faits avec le témoignage du délégué de classe. Les parents ont la tête baissée. Ils me donnent raison. Certains tentent de porter main à leurs enfants devant le chef d'établissement. Les élèves d'aujourd'hui sont devenus trop impolis. Il faut parfois les corriger pour inspirer la crainte chez les autres qui pourraient être tentés de faire comme l'indiscipliné. Oui il faut les corriger sinon il est préférable d'arrêter l'école. A notre époque nos maîtres nous corrigeaient et voilà ce que nous sommes devenus. Et eux, si on ne les corrige pas, que deviendront ces élèves qui subissent toutes sortes de mauvaises influences dehors et sur les réseaux sociaux »,* propos de M.P., un enseignant.

A travers ces propos, nous retenons que le désir d'exercer l'autorité chez les enseignants sur leurs élèves est motivé par des croyances selon lesquelles la violence est la voie la plus efficace pour avoir le contrôle sur la classe. Cette croyance rend légitime le recours à la force. C'est ainsi le meilleur moyen pour ramener la discipline dans la classe. Leur recours à la violence éducative occulte les conséquences que ce type de comportements risqué d'avoir sur leurs élèves. Plusieurs enseignants défendent l'usage de la violence éducative parce que selon eux elle est un remède contre l'indiscipline des élèves. Elle permet également d'obtenir de meilleurs résultats scolaires. Pour cela, il prône l'usage des punitions corporelles. Ces comportements violents sont l'évidence de leurs difficultés à intégrer les normes et des valeurs prohibant la violence éducative. Ces difficultés s'expliquent par le fait que ces enseignants reproduisent des schémas de comportement qu'ils ont eux-mêmes subis dans leur propre éducation d'où la notion de reproduction sociale de la violence éducative.

Ayant été victimes de violence ou d'intimidation dans leur passé, ils peuvent reproduire ces comportements violents envers leurs propres élèves, perpétuant ainsi un cycle de violence générationnel. Mais ce recours à la violence par des enseignants constitue une violation flagrante des normes réglementaires existantes, des principes pédagogiques basés sur la discipline positive. La discipline positive encourage les enseignants à privilégier les méthodes éducatives positives et non violentes pour gérer les comportements difficiles en classe. Cependant, certains enseignants ne sont pas familiers avec cette approche ou ne croient pas en son efficacité, préférant recourir à des méthodes punitives et coercitives pour maintenir l'ordre en classe. Malgré l'existence de règlements et de codes de conduite visant à protéger les élèves contre les châtiments corporels et autres formes de violence, certains enseignants choisissent de ne pas les respecter. Pour eux cette forme de violence aurait plus d'avantages que d'inconvénients pour leurs élèves. Les comportements déviants de certains élèves les confortent de la nécessité du recours à la violence dans un but éducatif. Une perception qu'on pourrait qualifier de déviante parce que non conforme aux normes qui visent la protection des élèves contre toutes les formes de violences. Par ailleurs, elle favorise la victimisation des élèves.

**Recours à la violence par des personnels d'encadrement pour affirmer leur autorité sur leurs élèves dans l'établissement:** Le recours à la violence par le personnel d'encadrement dans les établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle est une pratique d'autorité qui a des conséquences néfastes sur le bien-être physique et psychologique des élèves, ainsi que sur leur développement personnel et leur réussite scolaire. Ce phénomène s'explique par plusieurs facteurs liés à la volonté d'affirmer leur autorité sur les élèves. En effet, dans de nombreux établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle, une culture autoritaire et hiérarchique prédomine, où le respect de l'autorité est considéré comme primordial. Dans ce contexte, le personnel d'encadrement a souvent recours à la violence pour maintenir cette autorité et affirmer son statut devant les élèves. De plus, le personnel d'encadrement a recours à la violence faute d'outils adéquats et de techniques de gestion de cas d'élèves turbulents ou non respectueux du règlement intérieur de l'établissement. Un manque de formation sur les méthodes de communication non violente, de résolution de conflits et de gestion du comportement conduit certains membres du personnel à utiliser la violence comme moyen de contrôle. Aussi, les membres du personnel d'encadrement sont soumis à des pressions et à un stress professionnels importants, en raison de charges de travail élevées, de ressources limitées et de conditions de travail difficiles. Dans ce contexte, certains sont tentés de recourir à la violence pour maintenir l'ordre et répondre aux attentes de leur hiérarchie. Enfin, dans certains cas, le recours à la violence par le personnel d'encadrement est favorisé par un manque de supervision et de responsabilisation de la part de l'administration de l'établissement.

En l'absence de mesures clairement définies pour sanctionner les manquements de certains élèves ou des procédures de sanction jugées parfois longues et difficiles à envisager, certains membres du personnel se sentent en droit d'utiliser la violence pour affirmer leur autorité. Les propos suivants de l'un de nos enquêtés confortent cette affirmation : « *les élèves*

*de maintenant sont très difficiles. Ils ont un caractère rebelle ; ils refusent de se plier aux règles. Notre établissement est une référence et nous tenons à préserver le prestige de cet établissement. Les élèves récalcitrants subiront donc la rigueur de la discipline dans notre établissement. Nous ne sommes pas à notre premier cas. Plusieurs élèves ont été exclus pour comportements indisciplinés après plusieurs avertissements. La discipline chez nous c'est la voie de la raison. Si des élèves veulent ternir l'image de notre institution, nous leur opposerons la discipline dans toute sa rigueur. Aussi, c'est important de le faire parce que ces élèves sont appelés à devenir des dirigeants de demain. Donc pour leur éducation, il ne faut pas lésiner sur les moyens. Dans tous les cas, ici nous ne jouons pas avec la discipline. Si nous sommes aujourd'hui ce que nous sommes, c'est parce que nos pères nous ont disciplinés. »*, propos rapportés par B. J., un chef d'établissement.

A travers ces propos, nous retenons que certains acteurs (enseignants, personnel d'encadrement et chefs d'établissements) semblent nier l'existence d'alternatives crédibles aux recours aux violences éducatives. La violence, sous toutes ses formes (physique, verbale, psychologique), ne peut en aucun cas être justifiée comme un moyen d'imposer le respect et l'obéissance. Au contraire, elle ne fait que générer un climat de peur, de méfiance et de tension, nuisant gravement à l'épanouissement des élèves et à la qualité des apprentissages. De plus, le recours à la violence de la part du personnel encadrant porte atteinte à l'image et à la crédibilité de l'institution, remettant en cause sa mission éducative. Face à ce problème, il est essentiel que les établissements mettent en place des mesures fermes et efficaces pour prévenir et sanctionner toute forme de violence, en veillant à la formation et à l'encadrement efficaces du personnel mais aussi en impliquant les élèves dans le processus de pacification de l'environnement scolaire.

## DISCUSSION

Les résultats de l'étude montrent que l'absence d'une équipe de coordination chargée de détecter la violence éducative, l'absence de recours guide pour dénoncer les agressions du personnel scolaire sur les élèves et le recours à la violence par des enseignants et des personnels d'encadrement pour affirmer leur autorité sur leurs élèves sont les principaux déterminants des violences éducatives exercées contre les élèves. À l'analyse des faits, de telles affirmations ne sauraient souffrir de contre-vérités. En effet, l'approche fonctionnaliste développée par Bemb (2009) a permis d'appréhender la fonction que remplissent les faits sociaux et culturels pour les uns et les autres. Ainsi, cette violence éducative est perçue comme le résultat d'un dysfonctionnement social ou un ensemble social dans lequel, les fonctions n'ont pas été remplies de façon efficiente par les acteurs sociaux. L'incapacité à détecter et à dénoncer les expériences de violences éducatives favorisent leurs manifestations et accroît les nombres d'élèves qui en sont victimes. Les résultats de nos travaux confirment l'approche de Bemb (2009). Quant à la théorie de la domination, selon Arno (2020), elle est caractérisée par la volonté des dominants d'influencer le comportement des sujets, les méthodes employées diffèrent selon le type retenu. Lorsqu'il s'agit d'une domination en vertu d'une configuration

d'intérêts, celle-ci s'opère par une tentative d'influence sur le comportement, a priori libre, des dominés. À l'inverse, lorsqu'il s'agit d'une domination en vertu d'une autorité, le comportement désiré des sujets est obtenu du simple fait qu'il s'appuie sur le devoir d'obéissance, auquel on fait appel indépendamment de toute motivation ou de tout intérêt. En effet, les résultats de l'étude montrent que certains enseignants qui ont recours à la violence dans leur modèle éducatif sont convaincus qu'il s'agit du meilleur moyen pour ramener la discipline dans leurs classes. Ces résultats confirment ceux de Debarbieux (2006), qui qualifie cette approche pédagogique de pédagogie du redressement. Elle s'exprime par les châtimements corporels et des atteintes morales ou psychologiques, opérés par l'autorité éducative sur l'élève comme approche d'encadrement éducatif. Allant dans le même sens, Halilou (2000), affirme que les punitions symboliques sont les plus appropriées en situation d'apprentissage. Si ces travaux soulignent l'importance de la violence dans l'éducation de l'élève, certains travaux essaient cependant d'affirmer que cette violence n'est pas nécessaire en éducation. A ce titre certains auteurs comme Messan (1992) dénoncent l'autorité/discipline verticale, unilatérale et excessive au profit d'une autorité/discipline concertée et autonome.

Il préconise ainsi que l'on fasse usage uniquement que des punitions symboliques: «Une menace visuelle ou une insulte [...] valent mieux qu'un coup de bâton sur les fesses ». Au terme de cette étude qui a traité de la violence éducative en milieu scolaire, nous pouvons retenir que de nombreux facteurs tirant leur origine des différentes perceptions de la violence par les acteurs en fonction du contexte personnel et social ont conduit à la conclusion pour certains de la nécessité de supprimer les punitions surtout corporelles en éducation et pour d'autres au refus de les supprimer. Bien que ces points de vue semblent être tranchés, il est important de ne pas perdre de vue que le bien-être et la sécurité des élèves doit être l'idéal à garantir et à préserver par-dessus tout. A travers cette étude, nous avons participé à enrichir les connaissances sur les violences en milieu scolaire en général et sur celles faites aux élèves par les enseignants et le personnel d'éducation en particulier. L'originalité de cette recherche se traduit par sa dynamique globale, qui prend en compte l'étude des déterminants psychosociaux qui expliquent la violence des enseignants exercée contre leurs élèves. Cette étude a ainsi permis de traiter cette sorte de « banalisation » qui a toujours accompagné cette forme de violence.

## RÉFÉRENCES

- Agnew, R. (2000). *Building on the foundation of general strain theory: Specifying the types of strain most likely to lead to crime and delinquency*. Journal of Research in Crime and Delinquency, 37(1), 319-361.
- Agre, A. (2013). *La violence à l'école: Analyse du phénomène et propositions de solutions*. Paris: L'Harmattan. 200 pages.
- Arno, G. (2022). *Analyse de la théorie de la domination légitime de Max Weber, illustrée par le prisme du cinéma*. Master en droit à finalité spécialisée en droit des affaires (aspects belges, européens et internationaux). Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie. Université de Liège.
- Avodo, J. (2010). De la violence à l'école à l'école de la violence. Essai d'analyse de la pratique pédagogique comme forme de violence. Sociétés et Jeunes en difficulté, n°10, pp. 1-42.
- Bamba, M. (2014). *Prostitution des élèves dans le District d'Abidjan : cas des communes de Bingerville, Cocody et Yopougon*, Thèse Unique de Doctorat Criminologie (non publiée), UFR Criminologie, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire.
- Bemb, G. (2009). *Le traitement des ordures ménagères et l'agriculture urbaine et périurbaine dans la ville de Bertoua*. Institut National de la Jeunesse et des Sports - Conseiller Principal de Jeunesse et d'Animation. 150p.
- Blaya, C. (2001). *Climat scolaire et violence dans l'enseignement secondaire en France et en Angleterre* ; en Debarbieux, C.; Blaya, C. (dir.): Violence à l'école et politiques publiques. Paris : ESF Éditeurs, pp. 159-177.
- CNDHCI (Commission nationale des droits de l'homme). 2010. *Rapport annuel 2009 : L'état des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire*. Abidjan : CNDHCI.
- Code pénal Ivoirien (1998). Abidjan : Juris-Éditions.
- Coslin, P. G. (1999). *Enseignants et élèves face à la violence scolaire*. Bulletin de Psychologie, Tome 52 (5), N°443 p.p. 523-530.
- Crizoa, H. (2010). *Les violences dans le milieu des transports en commun privé à Abidjan*. Thèse unique de Doctorat en criminologie (non publiée). UFR Criminologie : Université de Cocody-Abidjan.
- Debarbieux, É. (1999). *La violence en milieu scolaire – 2- Le désordre des choses*. Paris : ESF. 180p.
- Debarbieux, É. (2006). *Violence à l'école et politique : la France entre démagogie et méconnaissance*. Journal du droit des jeunes, 255, 22-26.
- Dembele, O. & Gnammon-Adiko, A. (2017). *Les quartiers criminogènes d'Abidjan*, in « Mille homicides en Afrique de l'Ouest : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Niger et Sénégal », sd Maurice Cusson, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, pp 239-249.
- Doumbia, N. Y. (2016). « *Quand la manifestation tourne à l'émeute, les affrontements violents entre forces de l'ordre et manifestants en Côte d'Ivoire* », Thèse de doctorat, Ecole de criminologie, Faculté des arts et sciences en criminologie, Université de Montréal.
- Dupâquier, J. (1999). *La violence en milieu scolaire*. Presses Universitaires de France. 120p.
- Halilou, O. (2000). *Impact du système disciplinaire et punitif sur le travail scolaire des élèves du secondaire au Niger : cas des élèves des Collèges de Niamey*, mémoire de master, université du Niger. 75p.
- Hattie, J. (2008). *Visible learning A synthesis of over 800 meta analyses related to achievement*. New York : Routledge. 392p.
- Kantor, GK. & Jasinski, JL. (1998). *Dynamics and risk factors in partner violence*. In: Jasinski JL, Williams LM, editors. Partner violence: a comprehensive review of 20 years of research. Thousand Oaks (CA): Sage; 1998. p. 1-43.
- Kazon, A. (2006). *Exploitation sexuelle des enfants dans les maquis et bars d'Abidjan*. Thèse de Doctorat de criminologie (non publié). UFR Criminologie, université Félix Houphouët Boigny Abidjan, Côte d'Ivoire.
- Koudou, K.-R. (2006): *Urbanisation et violences des jeunes de la rue à Abidjan : Quelle validité pour la théorie de l'espace défendable en criminologie*, Revue africaine de criminologie, (3), 25-52.

- Koudou, O. & Cusson, M. (2017). *Mille homicides en Afrique de l'Ouest*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- Koudou, O. (2009). *Facteurs de risques associés et délinquances des adolescents*, Revue Ivoirienne des Lettres, Arts et Sciences Humaines 12, ENS, 57-70.
- L'arrêté N° 0111 MENET/CAB du 24 décembre 2014 portant code de conduite des personnels des structures publiques et privées relevant du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique
- L'arrêté N°0075/MEN/DELIC du 28 septembre 2009,
- La Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (CADBE) adoptée en 1999,
- La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples en 1981,
- La Constitution Ivoirienne, 2016
- La Convention Internationale des Droits de l'Enfant 1989,
- La Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) en 1989,
- La note cadre du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique (MENTP) « Protéger les enfants à l'école » (2013)
- Le Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en 2005.
- Le Protocole relatif aux droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo) en 2003,
- Lindstrom-P, Campart-M & Mancel-C, (trad;debarbieux-e, trad; debarbieux-eric, ed.) (1998). *Brimades et violence dans les écoles suédoises : Une revue des recherches et des politiques de prévention ; La violence à l'école : approches européennes*. Revue française de pédagogie. (123), 79-91.
- Marguerat, (2003). *A la découverte des enfants de la rue d'Abidjan, des visages et des chiffres pour les comprendre, rapport de l'équipe de recherche « Dynamique du monde des jeunes de la rue »*, recherches comparatives sur l'évolution de la marginalité juvénile en Afrique et à Madagascar.
- MENTP (2011). *Rapport du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle de Côte d'Ivoire*. 15p.
- Messan, K. (1992). *Etude des rapports entre la hiérarchisation des matières scolaires et l'usage des punitions symboliques dans les classes de CP1 et CP2 de l'enseignement du premier degré au Togo*, mémoire de master, Université de Laval, Juillet, 261 pages.
- Module de formation aux pratiques pédagogiques protectrices de l'enfant-MENET/UNICEF-CI-2013
- Module des droits de l'enfant et les alternatives aux punitions physiques et humiliantes dans le programme de psychopédagogie des CAFOP,
- N'goran, K. (2009). *Violences exercées par les élèves sur le personnel enseignant et administratif en milieu scolaire en Côte d'Ivoire : Le cas des lycées et collèges de la ville d'Abidjan*, Thèse Unique de Doctorat, Université de Cocody, Abidjan.
- Nanan, D.N.G. (2019). *Les violences exercées contre les agents de la police nationale à Abidjan de 2010 à 2018*. Thèse Unique de Doctorat en Criminologie, Université de Cocody, Abidjan.
- ONU (Organisations des Nations Unies, 2014). *Rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le développement*. 28p.
- ONUCI (10 mai 2010). *Rapport sur les violations des droits de l'homme et droit international humanitaire en Côte d'Ivoire*.
- Rapport d'étude sur le bien-être et la sécurité des élèves dans les écoles de Côte d'Ivoire, 2015.
- RGPH (Recensement Général de la Population et de l'Habitat) 2019.
- Sissoko, A. (1997). "Abidjan, une situation relativement bien maîtrisée ?", in Georges Héroult et Pius Adesanmi (éd.) : *Jeunes, culture de la rue et violence urbaine en Afrique*. Ibadan : IFRA. 419 p. (pp : 247-275).
- Sissoko, A. (2006). *Jeunes dans et de la rue à Abidjan : parcours, vécu et violence urbaine*. Revue africaine de criminologie, (3),53-91.
- Taylor, S.J. & Bogdan, R. 1984. *Introduction to qualitative research method: a phenomenological approach to the social sciences*. New York :Wiley.
- UNICEF 2019. *Rapport annuel de l'unicef pour chaque enfant, réinventer l'avenir*.40p.
- Vanga, A., F. Anzian. & K. Sika, L. 2006. *La violence à l'école en Côte d'Ivoire : quelle implication des syndicats d'étudiants et d'élèves ?* Communication au colloque international sur éducation, violences, conflits et perspectives de paix en Afrique, Yaoundé. Rocare, p. 11.

\*\*\*\*\*